

Date : 4 juin 2024
Au : Conseil d'administration
De : Comité technique
OBJET : Recommandation des identifications 2024-2025

Rapport rédigé par Julien Lamoureux, le 4 juin 2024

Les membres du comité technique sont (par ordre alphabétique du nom de famille) :

- Paule Bertrand, présidente, CNMSA, représentante du conseil d'administration de Ski de fond Québec;
- Sébastien Bolduc, analyste;
- Louis Bouchard, entraîneur-chef, Centre national d'entraînement Pierre-Harvey;
- Rémi Brière, entraîneur-chef et directeur général, Club Fondeurs-Laurentides;
- Claude Alexandre Carpentier, directeur général et co-directeur technique de Ski de fond Québec;
- Liliane Gagnon, représentante des athlètes de Ski de fond Québec;
- Jonathan Grignon, coordonnateur du soutien aux athlètes de Ski de fond Québec;
- Julien Lamoureux, entraîneur adjoint au Centre national d'entraînement Pierre-Harvey, coordonnateur du développement de l'excellence et co-directeur technique de Ski de fond Québec;
- Alexis Morin, entraîneur-chef, Association Skibec Nordique;
- Frédéric Touchette, entraîneur-chef, Club Nordique Mont-Sainte-Anne
- Maurice Samm, entraîneur-chef, Club Chelsea Nordiq.

Absent.e.s à la rencontre du Comité technique du 29 mai 2024 :

- Sébastien Bolduc
- Louis Bouchard
- Claude Alexandre Carpentier
- Jonathan Grignon

Le quorum est atteint et constaté.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION ET DE SÉLECTION DES ATHLÈTES 2024-2025

(Les mots employés au singulier comprennent le pluriel, ceux du genre masculin comprennent le féminin, et vice versa)

(pour les nominations en vigueur du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025)

PROCESSUS ET ÉTAPES DE SÉLECTION

1. Une liste de sélection est établie à partir des points canadiens, en calculant la moyenne des deux meilleures performances de la saison (sprint ou distance) réalisées entre le 1^{er} novembre 2023 et le 30 avril 2024. Une correction positive (+2,5 chez les femmes et +0,5 chez les hommes) est appliquée aux pointages des épreuves de distance, correspondant à l'écart entre les critères de performance internationaux (CPI) sprint et distance. Une bonification est accordée aux athlètes occupant les 5 premières positions au classement général des Championnats canadiens, par catégorie d'âge (M16, M18, M20, Ouverte), comme suit :

Position	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Points	5	4	3	2	1

Le pointage total pour chaque athlète est établi en additionnant la moyenne des deux meilleures performances, y compris la correction pour les épreuves de distance, et la bonification pour les Championnats canadiens, le cas échéant.

2. La liste de sélection est transmise au Comité technique pour délibérer sur les choix des athlètes et la taille des équipes. Le Comité technique soumet sa recommandation et le résumé du processus de sélection au conseil d'administration (ci-après le « conseil ») de SFQ. Le conseil peut instituer, à sa seule discrétion, un comité de sélection pour évaluer la conformité du processus de sélection et de la recommandation du Comité technique. Sans s'y limiter, le comité de sélection inclut :
 - a. Le coordonnateur du développement de l'excellence
 - b. Un représentant de Nordiq Canada
 - c. Un entraîneur du CNEPH
 - d. Un entraîneur de club ne siégeant pas au Comité technique
 - e. Un représentant du Comité technique
 - f. Un conseiller externe (d'un autre sport) familier avec les processus de sélection d'athlètes en vue de former une équipe d'entraînement ou de compétition nationale ou provinciale.



3. Le conseil évalue la recommandation et rend sa décision.

N.B. La sélection des athlètes sera faite après l'annonce du choix des membres des Centres nationaux de développement pour la saison courante.

BRIS D'ÉGALITÉ

4. L'atteinte d'un critère, dans l'ordre de priorité, permet de qualifier l'athlète. En cas d'égalité, le meilleur cumulatif des Championnats canadiens 2024 prévaudra.

CAS DE FORCE MAJEURE

5. Un athlète peut soumettre un cas de force majeure au plus tard le 1^{er} mai 2024, s'il respecte toutes les dispositions du document [Force majeure - Modalités de soumission et d'évaluation](#) et s'il a atteint à la saison précédente un niveau de compétition comparable aux exigences des présentes. Pour l'Équipe du Québec, un athlète dont le cas de force majeure est accepté ne peut pas prendre la place d'un athlète qui satisfait le critère A ou qui le surpasse en pointage (critère B) par rapport à ses résultats de la saison précédente.

ENGAGEMENT REQUIS

6. Les athlètes sélectionnés qui acceptent leur identification doivent se conformer aux conditions inhérentes à l'Entente Élite et à l'entente Relève, lesquelles précisent un niveau d'engagement en fonction de l'identification. La direction technique¹ est mandatée pour vérifier le niveau d'engagement des athlètes sélectionnés et peut révoquer en tout temps la place d'un athlète dans l'équipe. Cette décision doit être motivée et est sans appel.

AUTRES DISPOSITIONS

7. Toutes les communications écrites avec la direction technique de Ski de fond Québec doivent être transmises par courriel à excellence@skidefondquebec.ca.
8. La direction technique est la seule partie habilitée à trancher un différend. Sa décision est motivée, finale et sans appel.
9. Ski de fond Québec se réserve le droit d'amender ces critères de sélection, pour quelques raisons ou circonstances que ce soit, à sa seule discrétion.

¹ La direction technique de Ski de fond Québec est partagée entre les postes de direction générale, de coordination du soutien aux athlètes et de la coordination du développement de l'excellence.



IDENTIFICATIONS EXCELLENCE, ÉLITE, RELÈVE ET ESPOIR 2024-2025

OBJECTIF PRINCIPAL

Le but premier du programme d'identification auprès du ministère de l'Éducation du Québec (ci-après le « **MÉQ** ») est de soutenir les athlètes en voie d'atteindre l'Équipe nationale sénior, suivant le modèle de développement de l'athlète de Ski de fond Québec (ci-après « **SFQ** »).

ADMISSIBILITÉ EN VUE D'UNE IDENTIFICATION

Pour être admissible à une identification, l'athlète doit :

- Être membre en règle d'un club affilié à SFQ et être membre en règle de SFQ;
- Détenir une licence de compétition annuelle valide de SFQ et de Nordiq Canada (ci-après « **NC** »), toutes deux associées à ce club affilié au Québec;
- Le cas échéant, détenir une licence de compétition FIS émise par le Canada; et
- Avoir une adresse permanente au Québec depuis au moins un an, selon les dispositions du Code civil du Québec à cet égard.

MISE À JOUR DE LA LISTE DES ATHLÈTES IDENTIFIÉS EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

L'identification des athlètes auprès du MÉQ est faite le 1^{er} juin de chaque année, et ajustée selon :

- La mise à jour par Sport Canada de la liste des athlètes brevetés;
- Un changement d'engagement d'un athlète identifié Élite ou Relève.

Ces ajustements peuvent modifier en cours de saison la composition de chacun des groupes d'athlètes identifiés Excellence, Élite et Relève.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION

Les athlètes présélectionnés Élite et Relève doivent accepter par écrit et dans les quinze (15) jours leur sélection et les dispositions relatives à celle-ci, incluant le niveau d'engagement établi selon l'âge. La direction technique est habilitée pour vérifier, juger et décider du statut d'un athlète en regard d'une intention ou d'un retrait effectif de la discipline ou de la compétition.

EXCELLENCE

Détenir un brevet de Sport Canada (Programme d'aide aux athlètes). La Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) du MÉQ peut également considérer les membres non brevetés de l'Équipe nationale sénior, après une évaluation individuelle des cas.



ÉLITE

14 athlètes (7 hommes et 7 femmes)

- É1. Réussir une des sélections ou un des résultats suivants au cours de la saison 2023-2024, en ordre de priorité :
1. Sélection par NC pour participer à une Coupe du monde à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
 2. Top 30 au Championnat du monde M23 dans une course individuelle;
 3. Top 30 au Championnat du monde junior dans une course individuelle.
- É2. Les places restantes, le cas échéant, sont comblées par les athlètes ayant les plus hauts pointages de la liste de sélection. Pour être éligible, un athlète sénior ne peut être devancé par plus de deux (2) athlètes M23 ou plus jeunes.

RELÈVE

14 athlètes (7 hommes et 7 femmes) nés en 2002 et après (catégorie M23 et plus jeune)

- R1. Réussir une sélection par NC pour participer aux Championnats du monde Junior.
- R2. Les places restantes, le cas échéant, sont comblées par les athlètes nés en 2002 ou après (M23 et plus jeunes) ayant les plus hauts pointages de la liste de sélection. Pour se qualifier, les athlètes M23 doivent dépasser tous les athlètes M20.

ESPOIR

Tout athlète doit avoir au minimum 12 ans au cours de l'année 2024 (norme du Programme de soutien au développement de l'excellence du MÉQ). Les athlètes nés en 2013 ou après ne peuvent pas obtenir d'identification Espoir.

L'identification Espoir est un prérequis en vue d'une sélection dans un programme Sport-Études ou d'une participation à la finale provinciale des Jeux du Québec (prochaine finale en 2026).

Critères d'engagement selon l'âge et suivant la saison 2023-2024. [Les critères en bleu ne requièrent pas de licence annuelle de course de NC.](#)

Année de naissance	Engagement minimal annuel (ou au cours des 365 derniers jours)	Critères de résultats
2005	- 450 heures d'entraînement - Participation à 5 événements nationaux et plus élevé* (dont les Champ. canadiens) OU	Championnats canadiens : Top 30 de sa catégorie, résultat individuel



	-Participation à 3 événements nationaux et plus élevés * (dont les Champ. canadiens) et à 70 % des courses du Circuit de la Coupe Québec	
2006 et 2007	- 400 heures d'entraînement - Participation à 2 événements nationaux et plus élevés * (dont les Champ. canadiens) - Participation à 70 % des courses du circuit de la Coupe Québec	Coupe Québec : Top 15 au cumulatif de son année de naissance OU Championnats canadiens : Top 30 de sa catégorie, résultat individuel
2008	- 300 heures d'entraînement - Participation à 1 événement de niveau national * - Participation à 70 % des courses du Circuit de la Coupe Québec	Coupe Québec : Top 20 au cumulatif de son année de naissance
2009	- 250 heures d'entraînement - Participation à 1 événement de niveau national * - Participation à 60 % des courses du Circuit de la Coupe Québec	Coupe Québec : Top 20 du cumulatif de son année de naissance
2010	- 40 séances de ski (sur neige ou à roulettes) - Participation à 2 courses sanctionnées SFQ	45 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens
2011	- 25 séances de ski (sur neige ou à roulettes) - Participation à 2 courses sanctionnées SFQ	40 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens
2012	- 16 séances de ski sur neige - Participation à 2 courses sanctionnées SFQ	35 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens



Délibérations : Élite

Critère É1: Réussir une des sélections ou un des résultats suivants au cours de la saison 2023-2024, en ordre de priorité :

É1.1. Sélection par NC pour participer à une Coupe du monde à l'extérieur de l'Amérique du Nord

É1.2. Top 30 au Championnat du monde M23 dans une course individuelle

É1.3. Top 30 au Championnat du monde junior dans une course individuelle

Critères É2 : Les places restantes, le cas échéant, sont comblées par les athlètes ayant les plus hauts pointages de la liste de sélection. Pour être éligible, un athlète sénior ne peut être devancé par plus de deux (2) athlètes M23 ou plus jeune.

1. Énumérer tout.e athlète rencontrant le critère.
2. Nommer tout cas de force majeure et motiver la décision à cet égard.

Athlète masculin	Athlète féminine
Léo Grandbois (É1.1)	Olivia Bouffard-Nesbitt (É1.1)
Samuel Picard (É1.3)	Clara Barrington-Craggs (É2)
Félix-Olivier Moreau (É2)	Sofia Renaud (É2)
Mats Halvorsen (É2)	Stella Duncan (É2)
Erikson Moore (É2)	Emmanuelle Moreau (É2)
Xavier Lefebvre (É2)	Mégan Lebel (É2)
Zachari Moreau (É2)	Sienna Brennan-Raab (É2)

Notes explicatives :

Un cas de force majeure, soit Rémi Boilard, a été soumis et reçu le 4 mars 2024 selon les critères d'admissibilité et de recevabilité de Ski de fond Québec. Selon le point 5 "Cas de force majeure" des [critères d'identification et de sélection des athlètes 2024-2025](#), il est mentionné que "un athlète dont le cas de force majeure est accepté ne peut pas prendre la place d'un athlète qui satisfait le critère A ou qui le surpasse en pointage (critère B) par rapport à ses résultats de la saison précédente." En appliquant ce principe au processus d'identification et en comparant avec les résultats en pointage de la saison précédente (2022-2023) de l'athlète, le comité technique a jugé qu'il n'y a pas eu de diminution marquée de performance. Selon les résultats de la dernière saison (2023-2024), il a été jugé que l'athlète a eu les opportunités nécessaires afin de réaliser deux performances représentatives de son niveau durant l'année et qu'il ne peut donc pas prendre la place d'un des sept athlètes le surpassant en pointage dans la liste actuelle (voir Annexe A).



Délibérations : Relève

Critère R1: Réussir une sélection par NC pour participer aux Championnats du monde Junior.

Critère R2: Les places restantes, le cas échéant, sont comblées par les athlètes nés en 2002 ou après (M23 et plus jeunes) ayant les plus hauts pointages de la liste de sélection. Pour se qualifier, les athlètes M23 doivent dépasser tous les athlètes M20.

1. Énumérer tout.e athlète rencontrant le critère.
2. Nommer tout cas de force majeure et motiver la décision à cet égard.

Athlète masculin	Athlète féminine
Joël Thibault (R2)	Sarah-Ève Picard (R2)
Justin Boudreau (R2)	Isabelle Haag (R2)
Nicolas Claveau-Laviolette (R2)	Emmanuelle Paquet (R2)
Tristan Grandmont (R2)	Inès Bosse-Thompson (R2)
Xavier Normandin (R2)	Julia Renaud (R2)
Seamus Williams (R2)	Alicia Julien (R2)
Chad Walsh (R2)	Marie Dubois (R2)

Annexe A : pages suivantes



Élite hommes

	Nom	Année	Pointage 1	Correction si applicable (+0,5 dist)	Pointage 2	Correction si applicable (+0,5 dist)	Moyenne	Cumulatif catégorie	Bonification	Final
x	Olivier Léveill� (Excellence)	2001	99,47	99,97	97,01	97,51	98,74	1	5	103,74
x	Antoine Cyr (Excellence)	1998	99,93	100,43	99,31	99,81	100,12	-	0	100,12
1	L�o Grandbois (�1.1)	1999	95,27		94,44		94,86	3	3	97,86
x	Alexandre Cormier (Excellence)	2004	93,34	93,84	91,62	92,12	92,98	2	4	96,98
2	Samuel Picard (�1.3)	2006	92,92	93,42	92,14	92,64	93,03	3	3	96,03
x	Ry Prior (Excellence)	2004	95,10		94,18		94,64	-	0	94,64
3	F�lix-Olivier Moreau (�2)	2002	93,36	93,86	93,62		93,74	-	0	93,74
4	Mats Halvorsen (�2)	2001	93,29	93,79	92,32		93,06	-	0	93,06
5	Erikson Moore (�2)	2001	92,84		90,62		91,73	-	0	91,73
6	Xavier Lefebvre (�2)	2003	91,80		90,88	91,38	91,59	-	0	91,59
7	Zachari Moreau (�2)	2009	85,79	86,29	85,76	86,26	86,28	1	5	91,28
	Nicolas Beaulieu	1998	90,63	91,13	90,36		90,75	-	0	90,75
	Jo�l Thibault	2007	89,02		88,42		88,72	4	2	90,72
	Justin Boudreau	2005	90,34	90,84	90,25		90,55	-	0	90,55
	J�r�my Lantz	2004	90,18	90,68	89,86	90,36	90,52	-	0	90,52
	Jean-Nicolas de Broeck	2005	90,18	90,68	89,94		90,31	-	0	90,31
	Alexis Ermel	2004	90,23		89,06	89,56	89,90	-	0	89,90
	R�mi Boilard	2004	88,93		88,72		88,83	-	0	88,83
	Nicolas Claveau-Laviolette	2005	89,58		87,29		88,44	-	0	88,44



Élite femmes

Nom	Année	Pointage 1	Correction si applicable (+2,5 dist)	Pointage 2	Correction si applicable (+2,5 dist)	Moyenne	Cumulatif catégorie	Bonification	Final
x Liliane Gagnon (Excellence)	2002	99,42	101,92	95,51	98,01	99,97	-	0	99,97
1 Olivia Bouffard-Nesbitt (É1.1)	1992	94,31		94,24		94,28	1	5	99,28
x Katherine Stewart-Jones (Excellence)	1995	96,47	98,97	95,40	97,90	98,44	-	0	98,44
x Tory Audet (Excellence)	2005	92,18		91,24		91,71	-	0	91,71
x Élie-Anne Tremblay (Excellence)	2004	87,26	89,76	86,98	89,48	89,62	4	2	91,62
2 Clara Barrington-Craggs (É2)	2003	89,65		89,39		89,52	-	0	89,52
3 Sofia Renaud (É2)	2007	84,79	87,29	86,57		86,93	-	0	86,93
4 Stella Duncan (É2)	2002	85,16	87,66	85,83		86,75	-	0	86,75
5 Emmanuelle Moreau (É2)	2006	86,28		86,15		86,22	-	0	86,22
6 Megan Lebel (É2)	2006	84,22	86,72	83,10	85,60	86,16	-	0	86,16
7 Sienna Brennan-Raab (É2)	2003	83,23	85,73	82,37	84,87	85,30	-	0	85,30
Sarah-Ève Picard	2008	83,89	86,39	81,44	83,94	85,17	-	0	85,17
Isabelle Haag	2005	82,70	85,20	81,29	83,79	84,50	-	0	84,50
Anaève Buell	2003	82,71	85,21	81,03	83,53	84,37	-	0	84,37
Romy Sinotte	2004	82,27	84,77	83,93		84,35	-	0	84,35
Jena Price	2004	83,68		82,93		83,31	-	0	83,31
Emmanuelle Paquet	2005	83,32		80,32	82,82	83,07	-	0	83,07



Relève garçons

Nom	Année	Pointage 1	Correction si applicable (+0,5 dist)	Pointage 2	Correction si applicable (+0,5 dist)	Moyenne	Cumulatif catégorie	Bonification	Final
x Nicolas Beaulieu	1998	90,63	91,13	90,36		90,75	-	0	90,75
1 Joël Thibault (R2)	2007	89,02		88,42		88,72	4	2	90,72
2 Justin Boudreau (R2)	2005	90,34	90,84	90,25		90,55	-	0	90,55
x Jérémy Lantz	2004	90,18	90,68	89,86	90,36	90,52	-	0	90,52
x Jean-Nicolas de Broeck (biathlon)	2005	90,18	90,68	89,94		90,31	-	0	90,31
x Alexis Ermel	2004	90,23		89,06	89,56	89,90	-	0	89,90
x Rémi Boilard	2004	88,93		88,72		88,83	-	0	88,83
3 Nicolas Claveau-Laviolette (R2)	2005	89,58		87,29		88,44	-	0	88,44
4 Tristan Grandmont (R2)	2006	89,48	89,98	86,60		88,29	-	0	88,29
5 Xavier Normandin (R2)	2005	87,57	88,07	87,47		87,77	-	0	87,77
6 Seamus Williams (R2)	2005	88,97		85,06	85,56	87,27	-	0	87,27
7 Chad Walsh (R2)	2006	86,63	87,13	86,50	87,00	87,07	-	0	87,07
Mathieu Lacasse	2006	88,76		85,28		87,02	-	0	87,02
Alexandre Bourque	2003	86,86		86,15		86,51	-	0	86,51
Thierry Olivier	2007	85,91	86,41	85,59	86,09	86,25	-	0	86,25
Julien Rochon	2005	86,26		85,27		85,77		0	85,77
Étienne Mélançon	2005	85,77		85,16	85,66	85,72	-	0	85,72
Olivier Miron	2006	85,58	86,08	83,61		84,85	-	0	84,85



Relève filles

	Nom	Année	Pointage 1	Correction si applicable (+2,5 dist)	Pointage 2	Correction si applicable (+2,5 dist)	Moyenne	Cumulatif catégorie	Bonification	Final
1	Sarah-Ève Picard (R2)	2008	83,89	86,39	81,44	83,94	85,17	-	0	85,17
2	Isabelle Haag (R2)	2005	82,70	85,20	81,29	83,79	84,50	-	0	84,50
x	Anaève Buell	2003	82,71	85,21	81,03	83,53	84,37	-	0	84,37
x	Romy Sinotte	2004	82,27	84,77	83,93		84,35	-	0	84,35
x	Jena Price	2004	83,68		82,93		83,31	-	0	83,31
3	Emmanuelle Paquet (R2)	2005	83,32		80,32	82,82	83,07	-	0	83,07
4	Inès Bosse-Thompson (R2)	2006	83,76		81,57		82,67	-	0	82,67
x	Virginie Magnan	2004	82,86		79,55	82,05	82,46	-	0	82,46
5	Julia Renaud (R2)	2009	79,97	82,47	82,18		82,33	-	0	82,33
6	Alicia Julien (R2)	2007	83,06		80,48		81,77	-	0	81,77
7	Marie Dubois (R2)	2007	81,69		81,50		81,60	-	0	81,60
	Marianne Brillant	2006	81,13		78,33	80,83	80,98	-	0	80,98
	Mikayla Kennedy	2009	81,31		80,37		80,84	-	0	80,84
	Juliette Raymond	2007	77,63	80,13	77,38	79,88	80,01	-	0	80,01
	Juliane Dorval	2005	80,26		79,36		79,81	-	0	79,81
	Léa de Broeck	2009	77,38	79,88	76,39	78,89	79,39	-	0	79,39
	Marick Dufresne	2005	79,27		76,81	79,31	79,29	-	0	79,29

Cumulatif Championnats canadiens 2023-2024



Aggregate Points - U16 Boys

License	Name	YOB	Club		1. Interval	2. Sprint	3. Short Interval	Total
1	49509 Zachari Moreau	2009	Mont-Sainte-Anne	Quebec	100	100	60	260
2	49198 Owen Siderius	2008	Nakkertok Nordic	Ontario	60	60	100	220
3	53890 Luc Austin	2009	Black Jack	British Columbia	45	80	80	205
4	47958 Alex Heale	2009	Black Jack	British Columbia	80	14	50	144
5	47968 Andreas Inkster	2008	Hollyburn Ski Club	British Columbia	40	32	40	112

Aggregate Points - U16 Girls

License	Name	YOB	Club		1. Interval	2. Sprint	3. Short Interval	Total
1	47972 Nadia Wallin	2008	Williams Lake Ski Club	British Columbia	80	80	80	240
2	52050 Aramintha Bradford	2008	Whitehorse Ski Club	Yukon	100	16	100	216
3	47992 Evelyn Davies	2008	Nakkertok Nordic	Ontario	40	100	32	172
4	49487 Aleah Smith	2008	Nelson Nordic	British Columbia	50	60	45	155
5	49557 Ella Fuller	2009	Fernie Nordic	British Columbia	60	15	50	125

Aggregate Points - U18 Boys

License	Name	YOB	Club		1. Interval	2. Sprint	3. Short Interval	Total
1	42474 Eamon Wilson	2006	Hollyburn Ski Club	British Columbia	100	40	100	240
2	45783 Raleigh Tarte	2006	Kimberley Nordic	British Columbia	50	80	60	190
3	42503 Samuel Picard	2006	Fondeurs-Laurentides	Quebec	80	0	80	160
4	43073 Joël Thibault	2007	Fondeurs-Laurentides	Quebec	32	60	45	137
5	43085 Cedric Martel	2006	Lappe Nordic	Ontario	60	36	29	125



Aggregate Points - U18 Girls

	License	Name	YOB	Club		1. Interval	2. Sprint	3. Short Interval	Total
1	41905	Ruby Serrouya	2006	Revelstoke Nordic	British Columbia	100	100	80	280
2	43097	Anika Wallin	2006	Williams Lake Ski Club	British Columbia	80	80	100	260
3	50017	Lauren Ybema	2006	Edmonton Nordic	Alberta	60	22	60	142
4	49553	Louison Dubief	2006	Fernie Nordic	British Columbia	50	32	50	132
5	42434	Addison Frank	2006	Nakkertok Nordic	Ontario	45	45	24	114

Aggregate Points - U20 Men

	License	Name	YOB	Club		1. Interval	2. Sprint	3. Short Interval	Total
1	38926	Noah Weir Chaba	2004	Canmore Nordic	Alberta	80	100	50	230
2	42563	Alexandre Cormier	2004	Fondeurs-Laurentides	Quebec	32	40	100	172
3	36497	Ry Prior	2004	Chelsea Nordiq	Quebec	36	60	36	132
4	38010	Adam Heale	2005	Black Jack	British Columbia	26	36	60	122
5	43145	Jérémy Lantz	2004	Montériski	Quebec	45	29	45	119

Aggregate Points - U20 Women

	License	Name	YOB	Club		1. Interval	2. Sprint	3. Short Interval	Total
1	39930	Clara Hegan	2005	Nakkertok Nordic	Ontario	100	80	100	280
2	40293	Alison Mackie	2005	Edmonton Nordic	Alberta	80	100	60	240
3	42461	Helen McCulligh	2004	Kanata Nordic	Ontario	60	50	80	190
4	38930	Élie-Anne Tremblay	2004	Skibec	Quebec	40	60	50	150
5	44595	Constance Lapointe	2005	Whitehorse Ski Club	Yukon	50	45	36	131

